

l'œuvre sera bientôt prospère et ne le cèdera en rien aux institutions analogues qui à Marseilles, à Nantes et dans bien d'autres localités ont déjà si efficacement contribué à former des milliers de bons citoyens et de bons chrétiens.

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

—0—

Les jeunes gens qui en font partie se réunissent dans le but : 1o. De se soutenir mutuellement dans la pratique de la religion et de la vertu ; 2o. de sanctifier le saint jour du Dimanche ; 3o. de se procurer des amis vertueux et des récréations aussi honnêtes qu'agréables.

La Société de N. D. des Anges reconnaît pour reine, mère, patronne et première supérieure la Très-Ste Vierge, sous le titre bien-aimé de N. D. des Anges.

Elle est placée sous la direction du Séminaire de St Sulpice de Montréal.

Elle se compose de trois sections : la 1ère, sous le patronage de l'Enfant Jésus, pour les enfants depuis leur sortie des écoles jusqu'à 17 ans.

La 2ème sous le patronage de N. D. des Anges, comprend les jeunes gens audessus de l'âge de 17 ans.

La 3ème sous le patronage de St. Joseph comprend les hommes mariés et ceux qui ne l'étant pas, mais âgés de plus de 30 ans, préfèrent appartenir à cette dernière section.

La section de N. D. des Anges, première fondée, donne son nom à l'œuvre et à l'établissement où elle se réunit.
